

**ACADEMIE DE
RENNES**

**ETABLISSEMENT
Collège Georges Brassens
35650 LE RHEU**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 2 février 2023

Présidence de : Mme Le Guével Principale

Quorum : 15

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 11

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation du PV du CA du 19 novembre 2022 : 2 abstentions.

I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. Présentation de la répartition de la Dotation Globale Horaire
2. Tarifs définitifs Grasbrunn
3. Tarif Paris 06/04/2023
4. DBM – Ventilation crédits globalisés
5. Présentation des actions pédagogiques réalisées au 2 février

II. Affaires administratives et financières

1. Modalités d'attribution du fonds social
2. Charte des voyages
3. Groupement de commande Bréquigny : denrées alimentaires
4. Convention définissant les rôles de la collectivité territoriale et des EPLE en matière d'exercice des agents techniques territoriaux
5. Avenant à la convention en point II-4

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 2 février 2023

Qualité		Titulaires							
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	LE GUEVEL Maryvonne	X						
	Adjoint	LE DANIEL Anne-Cécile	X						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	X						
	CPE	HAZARD Muriel	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic			X				
	Collectivité de rattachement	BILLARD Armelle			X				
	Commune siège	GILBERT Didier	X						
	Groupement de commune	THEBAULT Philippe			X				
	Commune siège								
.....									
Personnalité qualifiée		PELHATE Frédéric			X				
Total	9		5		4				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LEGEAIS Vincent	X			MONTAROU Karine			
		TROQUET Sandrine	X			MUTSCHE Jean-Pierre			
		BEDELET Jean-Marie	X			GERNOT-PENNEQUIN Servane			
		CLOAREC Guillaume			X	ROSTAM Ekbal			
		DULAT Michaël	X			DELEBECQUE Christophe			
		DARCOS Marie	X						
	MERCIER Sophie	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	BENOIST Sébastien			X				
QUINTIN Sonia		X							
Total	9		7		2				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PREIS Emiliana	X			COURTAND Cécile			
		LOUIS-FERNAND Sandie	X			LE DREZEN Silvina			
		JACQUEMIN Bénédicte			X	PASCO Maryvonne	X		
		LOPERA Natacha			X	DELONGLEE Gwenaëlle			
		CLAUSSE David	X			LE MENER-TOUPIN Brigitte			
		LE TREIS Marc			X	SACHET Ivan			
	LE GOFF Jean-Baptiste	X			BEAULIEU Laurence				
	Elèves	KERMEL Alicia			X	MALONGA Sarah			
KORKMAZ Botan		X			ROUARD Noah				
		MELAKHESSOU Soumeya			X	HEFDAOUI Issa			
Total	10		5		5		1		

Madame la principale ouvre la séance à 17h30, 16 personnes sont présentes en début de séance, 1 représentant de la mairie et un représentant des parents d'élève arriveront plus tard, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut commencer. Elle soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration du 19 novembre 2022. Il est approuvé : 14 « pour » et 2 abstentions.

RUBRIQUE I. Affaires pédagogiques et vie scolaire

Sujet 1.1 Présentation de la répartition de la Dotation Globale Horaire

La DGH a déjà été discutée avec les enseignants lors du dernier conseil pédagogique.

Pour les langues LV2, les effectifs sont des projections au vu des effectifs des années précédentes. En espagnol, les groupes classes sont chargés avec un effectif de 28 à 30 élèves, un dédoublement d'1h par quinzaine est prévu. Les groupes sont chargés en espagnol et italien mais beaucoup moins en allemand.

La marge distribuée correspond à : 2h pour l'EPS (pour les cours de natation : besoin d'un professeur supplémentaire), aux dédoublements (langues, mathématiques, SVT...) pour permettre des conditions d'enseignement plus allégées pour aborder les notions plus difficiles. A noter que les heures pour l'enseignement du latin (LCA) sont à prendre dans la DGH (pas de dotation spécifique). Langues LV2 : il y a plus de groupes que de classes du fait des effectifs dans les différentes langues, donc une consommation de la DGH en conséquence.

Les efforts de dédoublements ont été portés sur les classes de 6ème et 3ème (entrée et sortie de cycle) et sur la classe de 5ème car les effectifs prévus sont très chargés.

Proposition de 52,5 HSA (heures supplémentaires) pour compléter les heures poste, cela correspond quasiment à 3 postes d'enseignants titulaires (54 HSA = 3 x 18h). Ce n'est pas aussi simple car ces heures sont réparties sur différents enseignements. Cependant, HSA + BMP (besoins en moyens provisoires) = 17,5h en histoire-géographie, soit presque la charge d'un enseignant titulaire. Même chose en mathématiques. Il n'est pas évident de trouver 2 mi-temps (9h + 9h) entre 2 établissements pour les enseignants concernés, la répartition 12h + 6h est plus courante. Ces situations seront suivies lors du dialogue de gestion de la DGH.

Annonce gouvernementale de la suppression de l'enseignement de technologie en 6ème pour ajouter une heure de plus en math et/ou français.

Lecture de la motion des enseignants à ce sujet (cf. **annexe 1**) et discussion. Cette suppression a été annoncée par voie de presse, elle est difficile à vivre pour les enseignants de technologie. Elle est la conséquence de l'ajout d'heures pour le français et les mathématiques à moyen constant (sans abondement de la DGH).

Pas de vote de la DGH, elle sera votée au mois de juin, après le dialogue de gestion, quand il y aura plus d'informations. Pour le moment, il s'agit de faire remonter les besoins et les points particuliers. Des ajustements devraient avoir lieu jusqu'au mois de juin.

Évocation du dispositif sur la découverte des métiers. Pas d'information supplémentaire pour le moment.

Sujet 1.2 Tarifs définitifs du voyage à Grasbrunn 2022

Le bilan initial prévoyait un budget de 300€ / élève. Finalement, le coût est nettement moins élevé car il y a eu beaucoup de subventions versées. Le coût final est de 117€ / élève. Cela concerne 19 élèves. Les familles seront remboursées courant mars.

Vote du tarif à l'unanimité.

Sujet 1.3 Tarif pour une sortie scolaire à Paris le 06/04/2023

Le vote permet d'organiser la sortie. Un représentant des élèves note que le coût du voyage est élevé. Une représentante des parents d'élèves rappelle que les familles peuvent demander une aide au fond social si elles se trouvent en difficulté.

Vote du tarif à l'unanimité.

Sujet 1.4 Ventilation des crédits globalisés

Reprographie : les carnets de liaison papier vont disparaître au profit de la version numérique (Pronote) afin de faire des économies. La plupart des parents utilisent déjà Pronote. Par ailleurs, cela facilitera la tâche de la vie scolaire pour la gestion des absences. Les élèves auront une carte avec leur emploi du temps afin de faciliter les sorties du collège.

Vote du tarif à l'unanimité.

Sujet 1.5 Présentation des actions pédagogiques réalisées au 2 février 2023

Le document permet de voir la richesse des propositions et leur réalisation.

Les parents remercient le professeur remplaçant d'avoir accepté d'accompagner les élèves de 6^{ème} à la sortie pédagogique prévue.

Deux distributeurs de serviettes hygiéniques vont être mis prochainement les toilettes des filles (1 dans chaque local)

Sujet 1.6 Auto-évaluation

L'idée est d'améliorer la qualité des apprentissages des élèves par une auto-évaluation autour de 4 thèmes.

L'organisation se fait en 2 temps : une auto-évaluation interne, puis une évaluation externe (prévue les 22-23 mai 2023, évaluateur externe : IPR de musique).

Proposition d'une journée banalisée le mercredi 8 mars (au retour des vacances de février) pour les enseignants, un questionnaire sera ensuite envoyé aux parents d'élèves.

Le rapport d'auto-évaluation, rédigé par M^{me} la principale, sera ensuite présenté au conseil d'administration du 30 mars 2023.

Il s'agit d'un temps de réflexion collectif, obligatoire, demandé au chef d'établissement quand il arrive dans un nouvel établissement.

Le dernier projet d'établissement porte sur la période 2015-2018, un nouveau projet était en cours d'écriture, mais la crise sanitaire Covid a stoppé les réunions de travail.

Lecture de la motion des enseignants (cf. **annexe 2**). Pourquoi entrer dans cette démarche alors que le collège est dans une situation évolutive (travaux en cours) ? Cette démarche est décorrélée des moyens. On peut faire un bilan, mais pas dans le cadre de cette « auto-évaluation » qui implique un regard extérieur. Crainte que cela conduise à beaucoup de travail pour quel résultat ?

Intervention du représentant de la mairie : « Il faut se battre contre les évaluations extérieures qui ne sont pas « l'école de la confiance ». »

M^{me} la principale : « Il s'agit de se créer un collectif qui a envie d'aller dans la même direction ».

Un parent d'élèves, qui a connu ce type de démarche dans un autre établissement abonde : « Les parents se sont sentis impliqués ».

RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Modalités d'attribution du fonds social

C'est un guide pour garantir l'équité, mais pas une contrainte, on peut y déroger si une situation particulière le nécessite.

Quelques modifications sur la forme du document.

Dans le paragraphe 5 (cas des familles recomposées vivant sous le même toit), remplacement du terme « compagnon » par « conjoint ».

Vote du document à l'unanimité.

Sujet 2.2 Charte des voyagese

Quelques modifications sur la forme du document.

Sur le fond, explication sur le paragraphe 13 : un RIB est demandé aux familles (doit être dans le dossier d'inscription). Dans le cas où il manquerait, une notification est faite à la famille, qui doit répondre dans les délais impartis. Dans le cas contraire, le dossier est clôturé.

Question d'un représentant des élèves : un élève peut-il être exclu pendant le voyage ? Réponse : la sanction sera prise au retour du voyage. Par contre, si un élève contrevient aux lois du pays visité, il peut être rapatrié d'office. Dans ce cas, la sanction ne vient pas du collège mais des autorités policières du pays visité.

Si un élève est blessé pendant le voyage, selon la situation, il est soigné sur place et/ou rapatrié. La carte européenne d'assurance maladie est demandée dans les documents pour le voyage (avec la photocopie de la carte d'identité et l'autorisation de sortie du territoire).

Vote de la charte des voyages à l'unanimité.

Sujet 2.3 Groupement de commandes Bréquiigny : denrées alimentaires

Remarque sur l'article 6 page 5 (commission d'appel d'offres) : « Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est convoquée au plus tôt lendemain de la première [...] et peut délibérer sans condition de quorum ». Dans les faits, les 2 dates de réunion sont prévues à l'avance et il y a une semaine entre les 2 dates, les personnes convoquées peuvent donc anticiper.

La convention est en cours et fonctionne depuis plusieurs années mais le document n'avait pas été signé, d'où la mise au vote en conseil d'administration, car l'avenant ne peut pas être signé si la convention n'a pas été votée auparavant.

Sujet 2.4 – Avenant à la convention en point II.3

Proposition de voter la convention et l'avenant à la convention au groupement de commande en même temps.

Vote de la convention et de l'avenant à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.

ANNEXE 1

Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième Conseil d'administration du collège Georges Brassens, le 2.02.23

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision serait en tout point inacceptable.

D'une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. La technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

D'autre part, que deviendrait le programme de sciences et technologie en Sixième ? La part de technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de physique-chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la technologie ? Quels moyens horaires y seraient consacrés ? Quelle possibilité nouvelle de groupes à effectif réduit est-il prévu ? Aucun puisque la suppression de la technologie en Sixième viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, qui pourrait de surcroît être confié à des professeur·es des écoles.

Le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire, à moins qu'il soit prévu qu'ils assurent du soutien.

En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu à la rentrée sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires ? La nouvelle réforme du collège s'engage sur des bases intolérables qui ne permettront pas aux élèves de mieux réussir en étant mieux accompagnés dans leurs apprentissages, notamment par la diminution des effectifs des classes.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la technologie en Sixième.

ANNEXE 2

Le Rheu, le 27 janvier 2023

MOTION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION DU COLLÈGE GEORGES BRASSENS

A Monsieur Emmanuel Ethis
Recteur de l'Académie de Rennes

s/c Madame Le Guével, Principale du collège Georges Brassens, Le Rheu

Objet : Auto-évaluation du collège Georges Brassens

L'équipe enseignante du collège Georges Brassens s'est réunie en Assemblée générale le vendredi 27 janvier 2023.

A l'issue de cette réunion, l'équipe enseignante du collège Georges Brassens rappelle qu'elle est profondément attachée à la réussite et à l'épanouissement de tous les élèves. Or les outils de l'auto-évaluation proposés par l'équipe de direction du collège Georges Brassens ne nous paraissent pas adaptés à ces objectifs.

Tout d'abord, il faut rappeler que cette démarche s'inscrit dans le pilotage des chefs d'établissement. L'auto-évaluation ne concerne que les établissements volontaires. Il n'y a donc aucun caractère obligatoire à s'y inscrire.

Le champ lexical des textes publiés au sujet de l'auto-évaluation est significatif : flexibilité, performance, mission, organisation par projet, mérite, management, ressources humaines, autonomie, etc. Directement inspirée des techniques managériales anglo-américaines (politique du New Public Management) et promue par les cabinets de conseil, l'auto-évaluation a déjà été employée dans le secteur hospitalier pour les résultats que l'on connaît actuellement. L'auto-évaluation vise à achever la mutation du service public d'éducation vers un fonctionnement plus proche de celui des entreprises privées. Or les objectifs d'un service public ne sont évidemment pas les mêmes que ceux d'une entreprise et les crises successives que nous connaissons le rappellent de façon criante.

Les questions sur lesquelles les enseignants devraient « s'auto-évaluer » sont révélatrices et ne laissent aucune question ouverte permettant d'interroger les conditions de travail dégradées dans lesquelles nous devons mettre en œuvre notre enseignement : impossible de dénoncer le nombre trop important d'élèves par classe, le non accompagnement des élèves en situation de handicap, le manque d'équipement informatique, le non-dédoulement des effectifs pour certaines activités ou enseignements, la charge mentale avec la multiplication des missions et des tâches administratives qui nous incombent.

Nous nous étonnons aussi du calendrier choisi, sachant que la restructuration en cours de l'établissement pourra créer des biais d'analyse aussi bien au stade diagnostique qu'à celui des préconisations et conseils éventuellement apportés.

Sur le fond, l'auto-évaluation vise à faire porter à l'établissement, et singulièrement aux enseignants, la responsabilité des difficultés rencontrées. La méthode est connue : on augmente l'autonomie locale (plus exactement l'autonomie des chefs d'établissements), on fait participer les

agents à une « réforme » (on les y fait « adhérer »). L'un des enjeux essentiels est la « redevabilité » à l'égard des usagers (le « bon usage des fonds publics »). Formidablement adapté à la cure d'austérité imposée au service public — cette « auto-évaluation » ne coûte rien à l'État —, ce refrain est aussi un parfait paravent détournant l'attention de questions qui manquent singulièrement d'élégance, comme la réduction du nombre d'heures de cours, le nombre de professeurs non remplacés ou le nombre d'élèves par classe. Est-ce ainsi que le métier sera rendu attractif pour nos jeunes collègues ?

L'équipe enseignante du collège Georges Brassens refuse d'endosser le choix de politiques qui la dépassent et qui ont pour conséquence la dégradation croissante et insupportable du service public d'éducation.

L'équipe enseignante du collège Georges Brassens rappelle avec force que la seule solution pérenne pour permettre aux élèves d'étudier et de poursuivre leurs apprentissages dans des conditions acceptables est la diminution du nombre d'élèves par classe, le recrutement massif de personnels éducatifs afin d'assurer les remplacements nécessaires et pallier les éventuelles absences.

L'équipe enseignante du collège Georges Brassens est prête à participer activement à l'écriture du nouveau projet d'établissement, outil de pilotage dont le président de la République a découvert l'existence à l'automne, mais sans la démarche imposée de l'auto-évaluation.

L'auto-évaluation nous paraît aussi un moyen d'évacuer les problématiques sociales liées aux inégalités injustifiables de répartition des moyens entre les établissements publics et privés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses et de croire en notre sincère attachement au service public d'Éducation.

**Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Georges Brassens,
réunis le 27 janvier 2023 en Assemblée générale.**